

DECRET N° 79-83 du 20 avril 1979

Chargéant le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Ori-  
tation Nationale de l'intérim du Cama-  
rade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Fi-  
nances, pour compter du 20 Avril 1979 .

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,  
CHEF DE L'ETAT , CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 , portant promulga-  
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du  
Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 , portant formation du  
Gouvernement et le décret n°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a  
modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976 , déterminant les ser-  
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les  
attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret  
n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 20 Avril 1979 , le Camarade Martin  
DOHOU AZONHIHO , Ministre délégué auprès du Président de la Répu-  
blique chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Ori-  
tation Nationale est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant  
l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 avril 1979

Par le Président de la République ,  
Chef de l'Etat , Chef du Gouvernement ,

Mathieu KEREKOU